

meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> chaque semaine retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

Halte aux mensonges >>> finances



MeyDIA a toujours défendu une pratique sereine et réaliste de l'information, soucieuse de vérité. A propos de l'état des finances communales en mars 2001, notre association est amenée à réagir contre la diffusion dans différents médias locaux d'une information manipulée.

Manipulée : comment qualifier autrement des articles du journal municipal isolant des phrases de leur contexte, attribuant des expressions d'un conseil municipal du mois de septembre à celui d'octobre, des articles "oubliant" les points défavorables à la municipalité actuelle et utilisant des images tendancieuses ?

C'est un mauvais coup porté à la crédibilité de l'action politique que de faire peur aux Meylanais pour leur faire accepter une politique d'austérité. Cette politique de l'équipe actuelle est le résultat d'engagements électoraux impossibles à tenir et d'une gestion insuffisante.

La vraie santé financière d'une commune c'est son autofinancement c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

L'équipe de J-X Boucherle a amené cet autofinancement à 3,3 M€ (20 MF) par

an depuis 97 et l'aurait maintenu en 2001. Les nouveaux choix de l'équipe actuelle l'ont réduit à 2,1 M€ (14 MF) : vigiles privés, frais de communication, abandon de l'opération CTM... et à moins de 1,5 M€ en 2002.

Ces choix sont ceux de la nouvelle équipe qui veut faire sa politique. Ses choix, elle doit les assumer et non les faire porter sur l'équipe précédente qui avait d'autres priorités.

Au niveau national, nous avons également vécu cette contestation du bilan financier. Cela s'est vite arrêté. A Meylan, depuis 18 mois la polémique financière et comptable sert toujours de paravent à un immobilisme dramatique.

Nous ne pouvons pas accepter cette méthode de gestion qui privilégie la communication et étouffe toute contestation. MeyDIA se doit de tout faire pour rétablir la vérité et faire cesser de telles méthodes.

**Depuis mars 2001,
la polémique financière sert
de paravent à un immobilisme
dramatique...**



La réponse de Meydia

La Municipalité de J-X Boucherle a-t-elle commis des irrégularités ?

NON, il n'y a pas eu d'irrégularités lors du mandat de JX Boucherle. L'audit réalisé au printemps 2001, l'analyse réalisée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) n'en font ressortir aucune. L'avis rendu par la CRC est **un acte administratif et non judiciaire**. Si la CRC avait détecté des irrégularités, le procureur aurait été saisi de l'affaire.

L'équipe de J-X Boucherle a-t-elle bien géré la commune ?

OUI, elle a bien géré. Dès 1995, elle a proposé un programme ambitieux, dégagé les budgets nécessaires pour le réaliser et assuré un suivi rigoureux de son exécution.

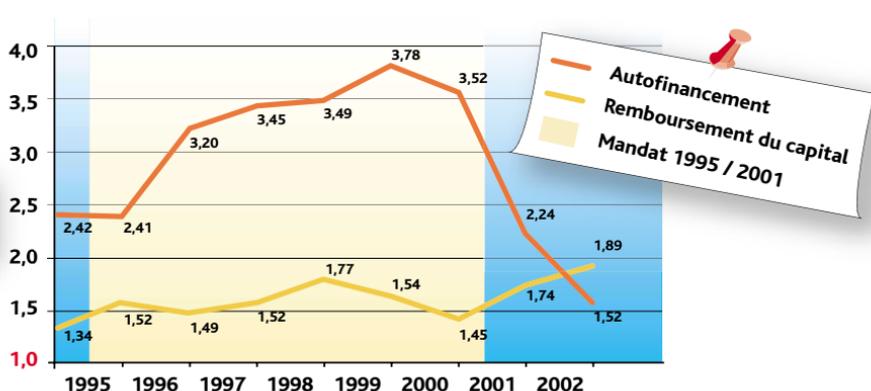
Près de 20 M€ d'autofinancement (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) ont été dégagés au total entre 1995 et 2001.



centre aéré des Capucins

Cette somme a participé pour les 2/3 à la réalisation des 30 M€ d'investissements sur ces six années : Maison de la Musique, Gymnase du Charlaix, rénovation des écoles et du Clos des Capucins, jeux d'enfants, pistes cyclables, Espace Chantourne, Cybercentre , ...

Autofinancement



- Forte augmentation de l'autofinancement à partir de 1995
- Stabilité du remboursement du capital de la dette, preuve que la dette a été contrôlée durant le mandat 1995 - 2001.

L'autofinancement doit être supérieur au remboursement du capital de la dette sinon on rentre dans une spirale dangereuse : la commune est obligée de reprendre des emprunts pour payer sa dette ce qui augmente le montant des remboursements.



Maison de la Musique

Pourquoi y a-t-il un déficit de l'ordre de 3,5 M€ fin 2001?

En comptabilité communale, le "déficit" correspond au montant des emprunts à court terme.

Celui-ci est autorisé jusqu'à 10% des recettes.

Sous l'équipe de JX.Boucherle, les emprunts à court terme n'ont jamais dépassé ces 10%. Ils étaient de 2,6 M€ fin 2000.

Pourquoi est-il intéressant d'utiliser des emprunts à court terme ?

- Une commune n'a pas le droit de placer son argent sur un compte rémunéré comme peut le faire un particulier. Elle n'a donc aucun intérêt à avoir de l'argent d'avance dans ses caisses.
- Emprunter à court terme est intéressant lorsque le besoin de trésorerie est temporaire (la commune va recevoir une rentrée d'argent dans les jours suivants). On emprunte alors sur une courte période et les frais financiers restent limités à la période de besoins réels.
- Ces dernières années, les taux des emprunts à court terme pour les collectivités locales étaient plus faibles que les taux des emprunts à long terme.

Le renoncement à construire des logements sociaux au Centre Théologique de Meylan entraîne pour l'exercice 2001 une perte de recettes de 1 M€. Ce montant devait être versé à la commune par l'organisme HLM pour l'occupation du terrain.

Comment comprendre l'avis de la CRC sur l'utilisation des emprunts court terme ?

Les emprunts à court terme ne sont pas inscrits dans le budget de la commune, mais sur le compte de gestion (comptabilité des entrées et sorties effectives d'argent tenue par le Trésorier payeur). La seule analyse des comptes administratifs ne permet donc pas d'apprécier la pertinence de l'utilisation de ces emprunts.

C'est l'une des raisons pour laquelle la Chambre régionale a déclaré que, de son point de vue, il était préférable d'utiliser les bons vieux emprunts à long terme.

Pourquoi la Municipalité actuelle a-t-elle dépassé les 10% d'emprunts à court terme ?

Cela est principalement dû à l'engagement de dépenses non prévues au budget 2001 et mal contrôlées : nouvelles embauches, vigiles privés, frais de communication, réalisation d'études, augmentation des frais financiers, perte de recettes (abandon des logements sociaux),....

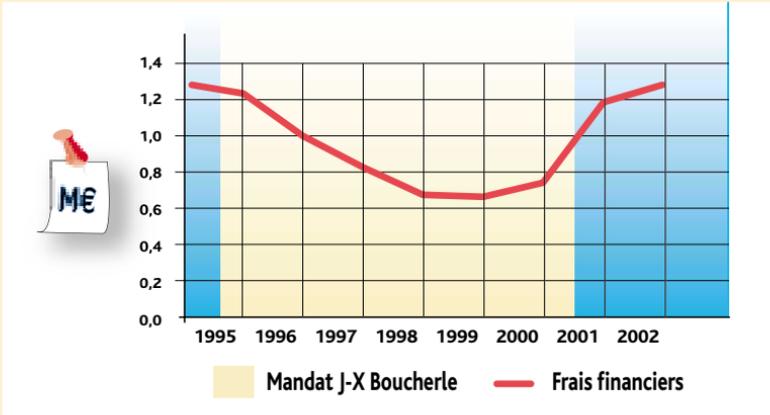


l'espace Chantourne

Quel est l'effet de l'utilisation d'emprunts à long terme pour toute dépense ?

L'emprunt à long terme augmente fortement les frais financiers et n'est pas justifié dans le cas de besoins ponctuels.

Evolution des frais financiers au cours des dernières années.



L'équipe de J-X Boucherle, par sa gestion dynamique, a réussi à optimiser l'appel d'emprunts à long terme. Ce faisant, elle a diminué les frais financiers de la commune. Le montant économisé est de l'ordre de 1 M€ en six ans. Cette économie a facilité la réalisation, entre autres, de la Maison de la Musique et du Gymnase du Charlaix.

Quelle aurait été la politique de l'équipe J-X Boucherle si elle avait été réélue ?



jeux d'enfants

tera rien aux Meylanais.

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement soit 750 000 € en moins par rapport à l'équipe actuelle (frais financiers, personnel, divers)
- Augmentation de recettes d'investissement de 1 M€ (logements sociaux au Centre Théologique de Meylan)
- Maintien d'une "trésorerie zéro" réduisant les frais financiers : au 31 décembre 2001, la municipalité actuelle disposait de 1,3 M€ inutilisés dans les caisses de la commune. Cet argent ne rapportait rien alors que des emprunts à long terme avaient été mobilisés.

Le déficit du Budget Annexe de la ZAC de Maupertuis résulte d'une erreur d'écriture : la correction de cette erreur n'entraînera aucune dépense réelle pour la ville (les dépenses ont eu lieu entre 1988 et 1995). Il n'en coûtera rien aux Meylanais.

L'équipe de J-X Boucherle a reconnu publiquement cette erreur, ce qui n'est pas le cas de l'équipe actuelle pour son erreur d'écriture sur la ZAC du Bas Charlaix d'un montant équivalent.

Pour nous, à MeyDIA, reconnaître ses erreurs, c'est une preuve d'honnêteté et de courage politique.

La gestion financière de l'équipe Boucherle a permis d'économiser sur le budget de la commune et de réaliser un programme ambitieux d'investissements répondant aux besoins de tous les Meylanais. L'état satisfaisant des finances en mars 2001 permettait de poursuivre cette politique dynamique.

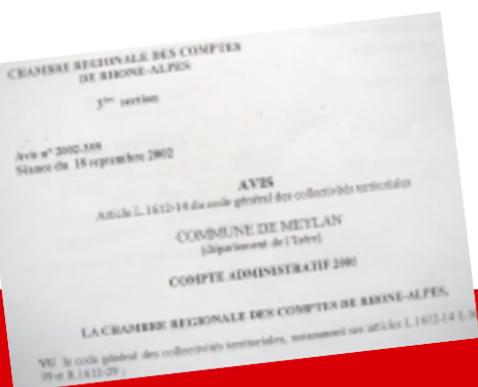
La Chambre régionale des comptes (CRC)

Depuis 1982, chaque région a été dotée d'une Chambre régionale des comptes. Saisie par le Préfet, elle a un pouvoir administratif en ce qui concerne la légalité des budgets et des comptes administratifs des communes.

En cas de malversation, de détournement ou de tout délit passible d'une sanction pénale, la Chambre n'a pas le pouvoir de condamner elle-même. Elle transmet le dossier au Procureur qui, lui, décide de la suite à donner.

Le Préfet de l'Isère l'a saisie le 25 juillet 2002, comme la loi l'y oblige, quand le déficit affiché d'un compte administratif dépasse 10 % des recettes de fonctionnement, pour une commune de la taille de Meylan.

Madame le Maire prétend avoir saisi la Chambre régionale des comptes. Il n'en est rien, c'est le préfet qui a saisi la CRC au regard de la gestion 2001 par l'équipe actuelle.



Dans le cas de Meylan, la Chambre régionale n'a fait aucune observation sur la

rectitude des comptes ou l'honnêteté des responsables, qu'il s'agisse de la Municipalité actuelle ou de la précédente.

L'avis de la Chambre régionale des comptes

La Chambre relève **deux erreurs d'écriture** et formule **un avis sur deux modes de financement**.

Les deux erreurs

1 - Par souci de clarté et de transparence, l'aménagement de la ZAC de Maupertuis était géré par un budget annexe. Lors de la clôture de ce budget annexe en 1999, une erreur d'écriture a été commise sur un montant de 752 237 €. La rectification de cette erreur n'entraînera aucune dépense réelle pour la ville parce que les dépenses ont déjà été payées.

2 - Lors de l'établissement du budget 2002, dans le budget annexe pour l'aménagement de la ZAC du Bas Charlaix, l'actuelle Municipalité a reporté le solde de l'exercice précédent (encore établi en francs) en oubliant de le convertir en euros ! La différence (883 722 €) devra être corrigée cette année.

Ces deux erreurs sont sans conséquence pour l'équilibre financier de notre commune.

Deux municipalités successives ont laissé passer deux erreurs. Cela prouve la complexité des comptes d'une commune. Il s'agit en fait d'erreurs d'écriture, sans implication sur l'état financier de la commune et qui ne justifient pas techniquement la polémique actuelle. L'exploitation politique est le choix de Madame Tardy; nous ne la suivrons pas sur ce chemin.



AGENDAS

mercredi

13 novembre

ATTENTION CHANGEMENT DE DATE ET DE LIEU

La réunion publique sur le budget de la Ville, organisée par les élus de l'opposition, aura lieu le **Mercredi 13 novembre** Centre des arts à 20 h 30

Deux modes de financement des investissements

"Considérant que le déficit constaté provient en majeure partie du besoin de financement budgétaire de la section d'investissement du budget communal, généré par le recours au financement de court terme pour la couverture des dépenses d'équipement de la commune au cours des exercices 1999 et 2000..." (extrait de l'avis de la CRC en page 2/5 3ème paragraphe).

Depuis toujours, les communes financent écoles, routes, gymnases,... partie sur fonds propres, partie en souscrivant des emprunts à long terme pour couvrir les dépenses d'investissement. Constatant que ces emprunts pesaient sur les finances communales, certaines équipes municipales ont commencé à utiliser les facilités de trésorerie (emprunts à court terme) consenties aux communes par les banques. Ces facilités de trésorerie sont intéressantes parce que, pour les collectivités publiques, les emprunts à court terme sont moins chers (3 à 3,5 % par an) que ceux à long terme (5 à 5,5% par an). Cette pratique n'a jamais été interdite, elle a même été légalisée en 1989.



chantier du gymnase

L'avis réservé de la CRC sur l'utilisation des emprunts à court terme s'explique.

- Ces emprunts à court terme ne sont autorisés que depuis 1989
- Les taux à court terme ne sont inférieurs aux taux à long terme que depuis 1995
- Ces emprunts à court terme n'apparaissent pas dans le compte administratif (budget de la ville). Ils ne figurent que dans le compte de gestion (fait par le Trésorier Payeur).

L'utilisation des emprunts à court terme exige une grande rigueur et une mauvaise utilisation peut coûter très cher à une commune. L'avis de la Chambre régionale ouvre un débat public sur les avantages et inconvénients de ces modes de gestion, tous deux autorisés par la loi et codifiés par elle. Nous sommes prêts à y participer.

Site Web de MeyDIA

Le site de MeyDIA vous propose un flash d'information chaque semaine. Consultez-le et réagissez sur www.meydia.org

Sortie ZIRST Meylan

Madame le Maire se targue d'efficacité ("j'ai écrit au ministre") et de concertation ("je vais informer les Meylanais"). Le 31 octobre, la collectrice a été fermée avant que le ministre n'ait pu intervenir et que les Meylanais n'aient été informés.

Gymnase du Charlaix

Madame le Maire crie à tous vents qu'il n'y a plus d'argent à Meylan. Sa première décision est d'augmenter le coût du gymnase du Charlaix de 200 000 € en rajoutant des tribunes supplémentaires.

LES BREVES

meydia

31, chemin des Villauds
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Phillippe Vauquois

Ce journal est financé par les adhérents de MeyDIA et par les dons de Meylanais désireux d'avoir une information pluraliste.

Adhérez à **meydia**

(20euros par an - 30 euros pour un couple)

Nom

Adresse

chèque à l'ordre de **meydia** R. Vignon, 8, rue de la Grange - contact e-mail : contact@meydia.org